

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

### Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

### Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **MOB 008-636/17/CT**

### **■ Approbation de nouveaux tarifs pour le système de location de vélos en libre service implanté sur la commune de Marseille**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPMOD 17/15420/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7,I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La Métropole dispose d'un système de vélos en libre service déployé sur la commune de Marseille et exploité par la société JCDECAUX, dans le cadre du marché n° 06/140, notifié le 19 octobre 2006.

Depuis 2011, le nombre d'abonnés annuels au service est passé de 5069 à 14 036 dont 23 % bénéficient du titre combiné RTM - Le Vélo.

Le nombre de locations annuelles, toujours sur la même période, est lui passé de 650 299 à 1 047 780 soit une augmentation de plus de 60 % de la fréquentation.

Afin de continuer à améliorer l'attractivité du système, faciliter son accès aux clients et l'intégrer encore plus dans la chaîne de transport, il est proposé de créer de nouvelles offres commerciales ainsi que des tarifs événementiels qui pourront être utilisés par la collectivité pour la promotion du service.

#### Offres combinées :

Il est proposé de créer, sur le modèle du titre RTM – le Vélo, deux abonnements combinés à tarif préférentiel avec les réseaux d'autopartage déjà présents sur Marseille : CITIZ PROVENCE et TOTEM mobi.

Ainsi, les abonnés à ces services pourront bénéficier d'un abonnement annuel à « le Vélo » pour 1 euro. Réciproquement, les abonnés annuels « le Vélo » verront leurs frais d'inscription offerts lors de leur abonnement aux services de TOTEM mobi et CITIZ Provence

#### Offre Citypass

L'office du tourisme de la Ville de Marseille propose aux visiteurs des Citypass valables 24h, 48h ou 72h donnant accès à de nombreuses prestations touristiques et culturelles.

Ces Citypass comprennent déjà le transport illimité sur tout le réseau RTM Bus, Métro, Tramway, et ferryboat valable pendant leur durée de validité.

Aussi il est proposé que les détenteurs d'un Citypass puissent également bénéficier d'un accès privilégié aux vélos en libre-service en bénéficiant d'un abonnement à 1 euro TTC et d'une gratuité étendue sur la première heure de chaque trajet. Comme pour les abonnements classiques, l'heure supplémentaire sera facturée 1 euro TTC.

#### Offre « professionnels »

Toujours afin de favoriser l'accès au service pour les entreprises, collectivités, organismes, associations ou comités d'entreprises, il est proposé de créer une offre pour les professionnels. Celle-ci sera également un outil supplémentaire à leur disposition pour l'élaboration des Plans de Déplacement d'Entreprise ou d'Administration.

**Signé le 17 Mai 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017**

Les entreprises, collectivités et organismes publics pourront souscrire des abonnements destinés aux trajets de leurs collaborateurs pendant les jours et heures ouvrés définies par l'entreprise.

Le coût de l'abonnement sera de 20 euros TTC par carte. Il sera pris en charge par les entreprises, collectivités et organismes publics souscripteurs.

Il en sera de même pour la caution d'un montant de 150 euros TTC.

#### Stations « bonus »

Certaines stations sont situées en hauteur (comme celles autour de la place Jean Jaurès) ou isolées et souffrent d'un manque chronique de vélos malgré la régulation effectuée par le prestataire

Dès lors, il est proposé qu'un maximum de 15 de ces stations deviennent des « stations bonus » et soient dotées d'une tarification particulière afin d'en améliorer l'attractivité.

Les utilisateurs y déposant leur vélo bénéficient d'un crédit-temps de 15 minutes à la condition expresse d'avoir retiré leur vélo d'une station non bonus.

Ce crédit-temps, sera crédité sur le compte du client pour une utilisation ultérieure, dans la limite de 2 heures et décomptés à la minute.

#### Offres promotionnelles

Lors de manifestations ou d'événements organisés par la Collectivité, celle-ci pourra faire bénéficier le public, en quantité limitée, de coupons promotionnels.

Ces coupons permettront soit :

- un accès gratuit au service. Les coûts ultérieurs de locations restent inchangés.
- une prolongation de 3 mois d'un abonnement annuel déjà actif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole.

#### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**Signé le 17 Mai 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017**

**DELIBERE**

**Article Unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Adoptée à l'unanimité  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER